

## NOTES DIVERSES SUR DES COLÉOPTÈRES DE FRANCE

(4<sup>e</sup> Note)

par M. A. Méquignon.

A propos de *Nanophyes fallax* Rey et *N. Mariéi* Hoffm.

A consulter : Cl. REY, *L'Echange*, 1893, n<sup>o</sup> 104, p. 85 ; — Ad. HOFFMANN, *Bull. Soc. Ent. Fr.*, 1938, p. 127 ; *ibid.*, 1941, p. 70 ; — A. HUSTACHE, *Bull. Mens. Soc. Linn. Lyon*, 1940, p. 20, et 1943, p. 103.

Le *Nanophyes Mariéi* Hoffm., 1938, a été en 1940 mis en synonymie de *N. fallax* Rey, 1893, par A. HUSTACHE ; identité contestée en 1941 par A. HOFFMANN et de nouveau établie en 1943 par A. HUSTACHE dans un article détaillé, mais qui n'a pas encore entraîné l'adhésion unanime. Divergence de vues étrange puisque les deux auteurs ont disposé des éléments essentiels en ce genre de discussion : la diagnose originale et les insectes du descripteur. Pour inscrire un nom certain au *Catalogue des Coléoptères de France*, j'ai donc cherché, avec la cause du désaccord, la conclusion à adopter.

Sur *N. Mariéi* ne plane aucun doute ; *N. fallax* est moins bien connu et a longtemps été considéré comme une variété de *N. marmoratus* Goeze. Il est décrit dans les « Remarques en passant » de Cl. REY, à la suite de ses observations sur la variabilité de *N. marmoratus*. La diagnose originale n'a pas toujours été reproduite exactement ; la voici telle qu'elle est imprimée dans *L'Echange* :

*N. fallax* R. — Très voisin de *marmoratus*, mais moins variable et évidemment plus court aux élytres, qui sont plus ou moins obtus et à pente plus verticale en arrière, avec les stries un peu moins profondes et un peu moins fortement ponctuées, etc. La couleur générale est plus pâle, la tête est noire, à rostre roux (*rufirostris* R.) ou rembruni (*brunneirostris* R.). Il doit se rapprocher de *gallicus* Red., mais les cuisses sont sans aucune trace d'épine. Fréjus, Saint-Raphaël, Hyères.

La première phrase qui a rapport à la forme et à la sculpture n'offre pas d'obscurité : le caractère spécifique est la forme plus courte, ce qui convient au *Mariéi*. La seconde phrase qui indique la coloration est moins nette et prête à deux interprétations selon la façon dont on la coupe ; il faut en effet trois membres de phrase ; l'un pour la forme typique et un pour chacune des deux variétés décrites et nommées ; or les virgules du texte ne marquent pas de division nette entre ces trois parties, de sorte qu'on peut comprendre :

I. — La coloration générale est plus pâle, la tête est noire, forme typique ; à rostre roux, var. *rufirostris* R. ou rembruni, v. *brunneirostris* R.

Cette interprétation, qui ne convient pas au *Mariéi*, est celle d'HOFFMANN ; mais il faut noter qu'elle implique la tête noire en entier, rostre compris ; sinon, de quelle couleur serait celui-ci ? S'il est roux, c'est un *rufirostris*, s'il est brun, c'est un *brunneirostris*, et il ne saurait être question d'une quatrième couleur non mentionnée.

Mais cette même phrase peut se couper différemment :

II. — La coloration générale est plus pâle, forme typique ; la tête est noire, à rostre roux, var. *rufirostris* R. ou rembruni, v. *brunneirostris* R.

C'est l'interprétation d'HUSTACHE, pour qui le *fallax* typique est entièrement roux ; mais HUSTACHE altère le texte de REY, en le citant (1930, p. 20),

par la suppression de la virgule après « noire », ce qui exclut arbitrairement la première façon de le couper.

Puisque la description est ambiguë, c'est à la collection de dissiper cette obscurité.

Actuellement, après leur dernière visite au Musée de Lyon, les deux observateurs sont d'accord sur les points suivants : en face de l'étiquette de fond « *fallax* R. », se trouvent six *Nanophyes* ; le premier a la tête noire avec le rostre brun, et porte une étiquette « v. *brunneirostris* » de la main de REY ; le deuxième, sans étiquette spéciale, est semblable au premier, à peine plus clair : c'est aussi un *brunneirostris* ; le troisième, à tête noire et rostre roux, est étiqueté « *rufirostris* » par REY. Quant aux trois derniers, ils n'ont pas d'étiquette particulière et sont entièrement roux, répondant à la forme typique telle que la définit la seconde interprétation et au *Mariéi*.

Ainsi, parmi ces six individus, aucun n'a la tête entièrement noire, rostre compris, de sorte que, si l'on adoptait la première interprétation, la forme typique ne serait pas représentée, ce qui est inadmissible et ce qui force à rejeter comme erronée cette façon de couper la diagnose. Au contraire, la seconde interprétation s'applique aux six individus, la forme typique entièrement rousse à trois, la var. *brunneirostris* à deux, la var. *rufirostris* à un. Cette manière de couper la phrase, qui met d'accord la diagnose et la collection, s'impose donc, et *Mariéi* Hoffm. est synonyme de *fallax* Rey (variétés exclues).

On peut s'étonner que REY ait placé les variétés immédiatement devant l'étiquette « *fallax* R. » et relégué les trois types à leur suite : c'est évidemment illogique et contraire à ses habitudes. Cette disposition anormale, avec l'ambiguïté exceptionnelle de la diagnose (1), a fait croire à HOFFMANN que le caractère principal du *fallax* était la tête noire, et a motivé la redescription de l'espèce sous le nom de *Mariéi*. Celle-ci n'a cependant pas été sans utilité, puisqu'elle a attiré l'attention sur une forme méconnue depuis près de cinquante ans. En effet *fallax* Rey est encore porté au Catalogue WINKLER (1932) comme synonyme de *marmoratus* ab. *syriacus* Bris. Or, c'est une espèce bien distincte qui jusqu'ici semble confinée dans le sud-ouest de la France, dans la zone maritime de la Provence et du Languedoc où elle n'est pas rare sur les *Lythrum*.

Plus que de *marmoratus*, elle est voisine de *N. brevis* Boh., qui ne coexiste pas avec elle dans cette région et dont elle est un vicariant.

En résumé, au *Catalogue des Coléoptères de France*, page 437, au lieu de *Mariéi* Hoffm., il faut lire :

FALLAX Rey, 1893, *L'Ech.*, n° 104, p. 85, types : Saint-Raphaël (var. excl.). — A. HUSTACHE, *Bull. Lyon*, 1944, p. 103 (synon.). — *Mariéi* A. Hoffm., 1938, *Bull. Fr.*, p. 127, typ. : la Crau près d'Arles (MARIÉ). — Région maritime du Languedoc et de la Provence jusqu'en Vaucluse.

Présenté à la Section Entomologique, en sa séance du 14 Décembre 1946.

(1) Les « Remarques en passant » de REY — que pendant longtemps on a injustement négligées —, quelque concises qu'elles soient, sont toujours très précises et très claires. L'ambiguïté de celle-ci semble ne tenir qu'à une légère faute d'impression : si, après « la coloration... plus claire », il y avait, au lieu d'une virgule, un point-virgule, la seconde façon de couper et d'interpréter la phrase s'imposerait, d'autant plus que le point-virgule est le signe utilisé d'ordinaire par REY pour séparer le signalement du type de celui de la variété. REY ne s'est pas aperçu de cette coquille pas plus que d'une autre bien plus apparente deux lignes plus loin : *gallicus* Red, pour *gallicus* Bed. Courte distraction lors de la correction des épreuves dont les conséquences se sont fait sentir longtemps après.